

Suite et fin du compte rendu sommaire du conseil municipal du 21 décembre 2017

oooo

18. Les tarifs périscolaires pour les enfants en classe ULIS

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE**,

DECIDE : d'appliquer un tarif commun pour l'ensemble des activités périscolaires (restauration, mercredis/vacances, accueils du matin/soir et études surveillées pour les enfants du dispositif ULIS.

DIT qu'à la demande des familles, le calcul du quotient familial pourra être appliqué.

19. Les tarifs des classes de découverte 2018

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **LA MAJORITE (deux oppositions : Sophie MALEY , Olivier ERARD)**

DECIDE : d'organiser le séjour classe de découverte du 4 au 8 juin 2018 pour les élèves des classes de CM2 du groupe scolaire Ormesson I et II (124 enfants et 5 enseignants) avec le prestataire «CAP MONDE». Les tarifs sont les suivants :

Tarifification de l'école Ormesson

<u>Tarifification au Q.F</u>		Participation des parents	Prise en charge par la commune
Q.F. 1	737,50 €	155 €	582,50 €
Q.F. 2		170 €	567,50 €
Q.F. 3		206,50 €	531 €
Q.F. 4		258 €	479,50 €
Q.F. 5		317 €	420,50 €
Q.F. 6		354 €	383,50 €
Q.F. 7		368,75 €	368,75 €
Q.F. 8		376 €	361,50 €
Q.F. 9		391 €	346,50 €
Q.F. 10		398,25 €	339,25 €
Hors Commune		737,50 €	00 €

DIT que la participation des familles enghiennoises est fixée selon le quotient familial habituel de 1 à 10.

DIT que les familles hors commune, ne bénéficient d'aucun abattement sur le prix du séjour et sont alors amenées à régler la somme de 737,50€ pour Ormesson 1 et 2.

DIT qu'un paiement en 5 mensualités pourra être accordé à la demande expresse des familles.

DIT qu'en cas de désistement, les sommes resteront acquises à la Ville sauf cas de force majeure et sur justificatif écrit auprès du service concerné (à présenter avant le jour du départ).

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les conventions et à intervenir avec le prestataire concerné.

PRECISE : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au Budget principal 2018, aux chapitres et articles concernés.

20. Attribution de subvention exceptionnelle - UNICEF – Retro Gaming

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE**,

DECIDE : d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 533.50 € à l'UNICEF.

DIT : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget principal au chapitre 6745.

21. Vote des tarifs – Mercredis Sports

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **LA MAJORITE (deux oppositions : Sophie MALEY, Olivier ERARD)**,

DECIDE : l'application de nouveaux tarifs pour les activités Multisports mises en place par le service jeunesse et sports :

1/ TARIFS – ACTIVITE MERCREDIS SPORTS

Tranches de Q.F	QUOTIENT	TARIFS MERCREDIS SPORTS					
		TARIFS JOURNEE ALSH - MERCREDIS SPORTS*	Majoration	PROPOSITION - TARIFS JOURNEE MERCREDIS SPORTS (repas inclus)	Majoration (20%)	PROPOSITION - TARIFS DEMI-JOURNEE MERCREDIS SPORTS (sans repas)	Majoration (20%)
de 0€ à 247€	1	7,00 €	8,40 €	7,10 €	8,52 €	2,25 €	2,70 €
de 248€ à 298€	2	7,60 €	9,12 €	8,35 €	10,02 €	2,65 €	3,18 €
de 299€ à 336€	3	8,60 €	10,32 €	9,85 €	11,82 €	3,10 €	3,72 €
de 337€ à 406€	4	10,10 €	12,12 €	11,60 €	13,92 €	4,85 €	5,82 €
de 407€ à 473€	5	12,60 €	15,12 €	12,90 €	15,48 €	5,40 €	6,48 €
de 474€ à 541€	6	14,20 €	17,04 €	14,35 €	17,22 €	6,00 €	7,20 €
de 542€ à 1000€	7	14,80 €	17,76 €	15,10 €	18,12 €	6,35 €	7,62 €
de 1001€ à 1500€	8	15,50 €	18,60 €	15,90 €	19,08 €	6,70 €	8,04 €
de 1501€ à 2000€	9	15,80 €	18,96 €	16,20 €	19,44 €	6,85 €	8,22 €
au-delà de 2000€	10	16,10 €	19,32 €	16,50 €	19,80 €	7,00 €	8,40 €
Hors commune		30,00 €	36,00 €	33,00 €	39,60 €	14,00 €	16,80 €

2/ TARIFS DEGRESSIFS – ACTIVITE MERCREDIS SPORTS

Tarif dégressif		Mercredis sports journée	Mercredis sports demi-journée
QF 1	1	7,10 €	2,25 €
	2	6,75 €	2,14 €
	3 +	6,39 €	2,03 €
QF 2	1	8,35 €	2,65 €
	2	7,93 €	2,52 €
	3+	7,52 €	2,39 €
QF 3	1	9,85 €	3,10 €
	2	9,36 €	2,95 €
	3+	8,87 €	2,79 €
QF 4	1	11,60 €	4,85 €
	2	11,02 €	4,61 €
	3+	10,44 €	4,37 €

QF 5	1	12,90 €	5,40 €
	2	12,26 €	5,13 €
	3+	11,61 €	4,86 €
QF 6	1	14,35 €	6,00 €
	2	13,63 €	5,70 €
	3+	12,92 €	5,40 €
QF 7	1	15,10 €	6,35 €
	2	14,35 €	6,03 €
	3+	13,59 €	5,72 €
QF 8	1	15,90 €	6,70 €
	2	15,11 €	6,37 €
	3+	14,31 €	6,03 €
QF 9	1	16,20 €	6,85 €
	2	15,39 €	6,51 €
	3+	14,58 €	6,17 €
QF 10	1	16,50 €	7,00 €
	2	15,68 €	6,65 €
	3+	14,85 €	6,30 €

Tarifs dégressifs à partir du 2^{ème} enfant (95 %), à partir du 3^{ème} (90%).

DIT que toute inscription d'un particulier enghiennois ou hors commune, relative aux activités Mercredis Sports doit être faite au préalable en respectant les modalités d'inscription établies par la Direction de l'Action Educative,

DIT qu'une priorité sera donnée aux enghiennois, dans la limite de 24 places disponibles,

DIT que toute inscription hors délai sera majorée, en appliquant le tarif prédéfini,

DIT que toute annulation sera possible dans un délai de 5 jours ouvrés, uniquement avant le début de chaque session et pour toute la durée de la session,

DIT que toute annulation non signalée 5 jours ouvrés avant le début de la session, 50% du montant total sera facturé,

DIT qu'une absence pour maladie ne sera pas facturée si un certificat médical est fourni au bureau de l'accueil de la DAE dans les 5 jours suivant la date du certificat,

PRECISE que ces nouvelles mesures seront applicables au 1^{er} mai 2018.

22. Vote des tarifs – Multisports

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **LA MAJORITE (deux oppositions : Sophie MALEY, Olivier ERARD)**

DECIDE : l'application de nouveaux tarifs pour les activités Multisports mises en place par le service jeunesse et sports :

1/ TARIFS – ACTIVITE MULTISPORTS

TARIFS MULTISPORTS					
Tranches Q.F	Multisports à la semaine		Accueil forfait semaine 8h-9h/17h-18h	Mini-séjour 2j/1n	Mini-séjour 3j/2n
	Tarif	Tarif majoré (+20%)			
De 0 € à 247 €	30 €	36 €	19 €	40 €	60 €
De 248 € à 298 €	35 €	42 €			
De 299 € à 336 €	40 €	48 €			
De 337 € à 406 €	45 €	54 €			
De 407 € à 473 €	50 €	60 €			
De 474 € à 541 €	55 €	66 €			
De 542 € à 1000 €	60 €	72 €			
De 1001 € à 1500 €	65 €	78 €			
De 1501 € à 2000 €	70 €	84 €			
Au-delà de 2001 €	75 €	90 €			
HC	150 €	180 €	38 €	80 €	120 €

2/ TARIFS DEGRESSIFS – ACTIVITE MULTISPORTS

Tarif dégressif Multisports		Tarif dégressif multisports	Tarif dégressif séjour 2j/1n	Tarif dégressif séjour 3j/2n
QF 1	1	30 €	40 €	60 €
	2	28,50 €	38 €	57 €
	3 +	27 €	36 €	54 €
QF 2	1	35 €	40 €	60 €
	2	33.25 €	38 €	57 €
	3+	31.50 €	36 €	54 €
QF 3	1	40 €	40 €	60 €
	2	38 €	38 €	57 €
	3+	36 €	36 €	54 €
QF 4	1	45 €	40 €	60 €
	2	42,75 €	38 €	57 €
	3+	40.50 €	36 €	54 €

QF 5	1	50 €	40 €	60 €
	2	47.50 €	38 €	57 €
	3+	45 €	36 €	54 €
QF 6	1	55 €	40 €	60 €
	2	52.25 €	38 €	57 €
	3+	49.50 €	36 €	54 €
QF 7	1	60 €	40 €	60 €
	2	57 €	38 €	57 €
	3+	54 €	36 €	54 €
QF 8	1	65 €	40 €	60 €
	2	61.75 €	38 €	57 €
	3+	58.50 €	36 €	54 €
QF 9	1	70 €	40 €	60 €
	2	66.5 €	38 €	57 €
	3+	63 €	36 €	54 €
QF 10	1	75 €	40 €	60 €
	2	71.25 €	38 €	57 €
	3+	67.50 €	36 €	54 €

Tarifs dégressifs à partir du 2^{ème} enfant (95 %), à partir du 3^{ème} (90%).

DIT que toute inscription d'un particulier enghiennois ou hors commune, relative aux activités Multisports doit être faite au préalable en respectant les modalités d'inscription établies par la Direction de l'Action Educative,

DIT qu'une priorité sera donnée aux enghiennois, dans la limite de 36 places disponibles,

DIT que toute inscription hors délai sera majorée, en appliquant le tarif prédéfini,

DIT que toute annulation sera possible dans un délai de 5 jours ouvrés, uniquement avant le début de chaque stage et pour toute la durée du stage,

DIT que toute annulation non signalée 5 jours ouvrés avant le début de la session, 50% du montant total sera facturé,

DIT qu'une absence pour maladie ne sera pas facturée si un certificat médical est fourni au bureau de l'accueil de la DAE dans les 5 jours suivant la date du certificat,

DIT que les mini-séjours sont indissociables et inclus aux stages Multisports proposés. Ils sont par conséquent soumis aux mêmes règles de facturation et d'annulation,

DIT que l'accès à l'inscription d'un mini-séjour sera prioritaire aux enghiennois les plus âgés, inscrits au stage Multisports concerné, dans la limite de 12 places disponibles,

DIT que l'accueil à la semaine est forfaitaire et est soumis par conséquent aux mêmes règles de facturation et d'annulation,

DIT que le forfait « Accueil » et « mini-séjour » sont optionnels et s'ajoutent, par conséquent, au coût du stage Multisport,

DIT que le stage Multisports à la semaine correspond à 5 jours d'activités. Un prorata sera calculé en cas de stage proposé de moins de 5 jours ou si la semaine inclut un (ou des) jour(s) férié(s).

PRECISE que ces nouvelles mesures seront applicables au 1^{er} janvier 2018.

23. Vote des tarifs – Ecole Municipale de Voile

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE**

DECIDE : l'application de nouveaux tarifs pour les activités nautiques mises en place par l'école municipale de voile :

1/ TARIFS ECOLE MUNICIPALE DE VOILE – ACTIVITE VOILE

TARIFS ECOLE MUNICIPALE DE VOILE – ACTIVITES VOILE										
	Activité MV – 3h – tps scolaires	Tarif majoré MV	Activité SDV vacances 3h*5j	Tarif majoré SDV	Séance VE – 2h Tps scolaire	Cycle VE – 2h*5j Tps scolaire	Séance VE – 2h vacances	Cycle VE – 2h*5j vacances	Journée DVE – Tps scolaire	Journée DVE – vacances
Particulier Enghien	7 €	8,40 €	35 €	42 €	/	/	/	/	/	/
Particulier HC	14,50 €	17,40 €	70 €	84 €	/	/	/	/	/	/
Etablissements secondaires, Associations et Etablissements élémentaires privés, enghiennois	/	/	/	/	90 €	360 €	108 €	432 €	350 €	420 €
Etablissements scolaires et associations HC	/	/	/	/	120 €	480 €	144 €	576 €	450 €	540 €
Autres	/	/	/	/	150 €	600 €	180 €	720 €	560 €	672 €

2/ TARIFS ECOLE MUNICIPALE DE VOILE – ACTIVITE VOILE ADAPTEE

TARIFS ECOLE MUNICIPALE DE VOILE – ACTIVITES VOILE ADAPTEE						
	Tarif Handicap physique (en inclusion)				Tarif Handicap mental (séances exclusives)	
	Activité MV – 3h – tps scolaires	Tarif majoré MV	Activité SDV vacances 3h*5j	Tarif majoré SDV	Séance (2h)	Tarif de groupe (6 jeunes/éducateur)
Particulier Enghien	7 €	8,40 €	35 €	42 €	7 €	42 €
Particulier HC	14,50 €	17,40 €	70 €	84 €	14,50 €	87 €

DIT que toute inscription d'un particulier enghiennois ou hors commune, relative aux activités nautiques doit être faite au préalable en respectant les modalités d'inscription établies par la Direction de l'Action Educative,

DIT qu'une priorité sera donnée aux enghiennois, dans la limite de 12 places disponibles,

DIT que toute inscription hors délai sera majorée, en appliquant le tarif prédéfini,

DIT que toute annulation sera possible dans un délai de 5 jours ouvrés, uniquement avant le début de chaque stage et pour toute la durée du stage,

DIT que toute annulation non signalée 5 jours ouvrés avant le début de la session, 50% du montant total sera facturé,

DIT qu'une absence pour maladie ne sera pas facturée si un certificat médical est fourni au bureau de l'accueil de la DAE dans les 5 jours suivant la date du certificat,

DIT que le stage de voile à la semaine correspond à 5 jours d'activités. Un prorata sera calculé en cas de stage proposé de moins de 5 jours ou si la semaine inclut un (ou des) jour(s) férié(s).

DIT que toute activité nautique faisant appel à un tarif de groupes sera conventionnée, et par conséquent soumise aux engagements respectifs mentionnés,

PRECISE que ces nouvelles mesures seront applicables au 1^{er} janvier 2018.

24. Demande de subvention en nature au profit de l'association LEAD BY EXAMPLE, dans le cadre du projet ESA 3 de la structure Oxyjeunes

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE**

DECIDE : d'accorder une subvention en nature à la LEAD BY EXAMPLE, dans le cadre de sa collaboration en mettant à leur disposition 600 exemplaires du CD. Une collecte de fonds sera effectuée afin d'acheter des pastilles de purification d'eau et des fournitures scolaires mais également de participer aux frais de scolarité d'enfants haïtiens, au sein d'une école publique située en Haïti.

DECIDE : d'accorder une subvention en nature à la LEAD BY EXAMPLE, dans le cadre de sa collaboration en mettant à leur disposition 100 exemplaires du CD, l'objectif étant de promouvoir l'action et de les donner aux familles et acteurs locaux haïtiens.

DECIDE : de fixer le prix du CD à 5 € pour la collecte de fonds.

DIT : qu'une convention sera établie avec l'association pour fixer les modalités et engagements respectifs de chacun. Les actions seront mises en place du 16 décembre 2017 au 31 décembre 2018. Un bilan sera réalisé sur l'ensemble des activités menées par les différents acteurs.

25. Rapport du délégataire sur l'exploitation de la Maison de la Petite Enfance pour l'exercice 2016

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE**

PREND ACTE : du rapport présenté par la société « Les Petits Chaperons Rouges », délégataire chargé de l'exploitation de la Maison de la Petite Enfance pour l'exercice 2016

26. Demande de subvention de la ville d'Enghien-les-Bains, pour son Centre des arts et le festival des Bains numériques #10, dans le cadre de l'année 2017, auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, à hauteur de 51 172 euros

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE**

AUTORISE : Monsieur le Maire à demander le versement de la subvention pour le Centre des arts auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, à hauteur de 51 172 euros.

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

27. Demande de subvention de la ville d'Enghien-les-Bains, pour son Centre des arts, auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, au titre de la résidence musicale pour l'année 2017 avec Les Cris de Paris, à hauteur de 10 000 euros ; et au titre de la résidence chorégraphique pour l'année 2017 avec Daniel Larrieu (Compagnie Astrakan) à hauteur de 13 796 euros.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE**

AUTORISE : Monsieur le Maire à demander le versement de la subvention pour le Centre des arts auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France, au titre de la résidence musicale pour l'année 2017 à hauteur de 10 000 euros ; et au titre de la résidence chorégraphique pour l'année 2017 à hauteur de 13 796 euros

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

28. Proposition de nouveaux tarifs pour le bar du Centre des arts

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE**

FIXE les tarifs pour le bar du centre des arts comme suit :

Boissons chaudes

Cafés > 1,50€
Café crème > 2€
Café viennois > 2,5€
Cappuccino > 2,5€
Thés > 2 euros
Chocolat chaud > 3€

Bières

Bières bouteille 33cl > 3,5€
Bière pression > 3€

Softs > 2€

Sirops et Jus au verre > 1,5€

Eau plate > 1€

Desserts > 2 €

Tartes salées et Sucrées > 2€

Part de gâteau > 1,5€

Compotes > 50cts

Snack et assiettes

Assiette gourmande > 8€
Sandwich ou wrap > 4€
Barre chocolatée > 1€

Formules

Snack + 1 boisson au choix (parmi les softs) > 5€
6,50 euros / snack + 1 boisson au choix (parmi les softs) + 1 dessert au choix > 6,5€
Snack + 1 bière ou 1 verre de vin > 7€
Snack + 1 bière ou 1 verre de vin + 1 dessert au choix > 8,5€
1 assiette + 1 boisson au choix (parmi les softs) > 9€
1 assiette + 1 boisson au choix (parmi les softs) + 1 dessert au choix > 10,5€
1 assiette + 1 bière ou 1 verre de vin > 11€
1 assiette + 1 bière ou 1 verre de vin + 1 dessert au choix > 12,5€

Eco cup > 1€

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

29. Proposition d'un tarif pour la vente des dvd des spectacles des élèves de l'école de Musique et de Danse:

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE**

FIXE le tarif des dvd des spectacles des élèves comme suit : 10 euros pour la vente.

Le prochain DVD en vente sera celui du spectacle de Pantin Pantine en décembre.

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

30. Prestation de service animation locale

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE**

AUTORISE : Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande d'agrément pour le service des Nouvelles Solidarités et à signer les conventions.

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

31. Protocole d'accord entre la Ville, l'EPF d'Ile de France et la SA d'HLM ICF LA SABLIERE, relatif au développement d'un programme de construction de logements locatifs majoritairement social, sis 2-4-6 rue du Départ, 18 rue de Gaulle et 5 rue Blanche à Enghien-les-Bains

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE (trois abstentions : Sophie MALEY, Olivier ERARD, Dominique CHARLET)**

DECIDE : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole à intervenir entre la Commune d'Enghien-les-Bains, l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, et la SA d'HLM ICF LA SABLIERE, relatif au développement d'un programme de construction de logements majoritairement social, sis 2-4-6 rue du Départ, 18 rue de Gaulle et 5 rue Blanche à Enghien-les-Bains.

32. Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat Emeraude (collecte et traitement des déchets), exercice 2016.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE**

Prend acte: du rapport annuel d'activité du Syndicat Emeraude (collecte et traitement des déchets), exercice 2016.

33. Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) et du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, exercice 2016.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE**

Prend acte: du rapport annuel d'activité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) et du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, exercice 2016.

34. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE), exercice 2016.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE**

Prend acte: du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE), exercice 2016.

35. Présentation du rapport d'activité annuel du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France), exercice 2016.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE**

Prend acte: du rapport d'activité annuel du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France), exercice 2016.

36. Modification du règlement intérieur du cimetière

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE**

EMET : un avis favorable sur le projet de règlement du cimetière, annexé à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Maire
1^{er} Vice-président
du Conseil départemental du Val d'Oise**



[Signature]
Philippe SUEUR ✎